

Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Arrest-Boismont-Brutelles-Cayeux-Sur-Mer-Estréboeuf-Franleu-Lanchères-Mons-Boubert-Pendé-Saigneville-Saint-Blimont-Saint-Valery-Sur-Somme-Vaudricourt

Réunion du 16 avril 2012

Le seize avril deux mille douze, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en la Mairie de Saint-Valery-sur-Somme sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme.

Etaient présents la majorité des membres en exercice à l'exception de Mme Chantal DELTOMBE, excusée et représentée par M. Michel MICHAUX, de Mme Catherine JOSEPH excusée, de M. Jacques HENOCQUE, excusé et représenté par M. THIEBAULT.

La séance étant ouverte.

Le procès verbal de la réunion du 31 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2012 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud et délibérations s'y rapportant

Le Président expose la démarche qui a guidé la préparation du budget communautaire, en particulier il signale l'ensemble des nouvelles mesures actées dans le document.

➤ **Section de fonctionnement**

Dépenses

Le Président développe notamment les points suivants des documents budgétaires qui ont été distribués aux délégués communautaires.

Charges à caractère général

- Intégration des charges liées à l'activité des ALSH et du tourisme : pour le carburant, l'alimentation, prestation aux entreprises, transports collectifs, publication, formation animateur ALSH (prise en charge du BAFA et BAFD).
- Remboursement aux communes des frais ALSH 2011 et tourisme 2011.
- Sacs pour le ramassage pour les ordures ménagères et le tri sélectif : 110 000 €

Charges de personnel

- Intégration des salaires pour le tourisme et la jeunesse : salaires des animateurs BAFD, BAFA, sans diplôme

Atténuation de produits

- Reversement fiscalité de la CC aux communes de St Blimont et Vaudricourt
- Prélèvement de la Garantie Individuelle de ressources (GIR) sur nos recettes fiscales soit 1 407 942 €

Virement à la section d'investissement

Afin d'équilibrer la section investissement inscription de 2 488 158 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissements : 305 240 € (cette somme se retrouve en recettes d'investissement)

Autres charges de gestion courante

- Inscription cotisations SDIS 2012 : 310 521 € soit 8000 € de plus qu'en 2011
- Inscription cotisation SI gymnase du Lycée : 12 000 €
- Inscription de la participation de la Communauté de Communes à la réalisation ou la révision de PLU par les communes du regroupement : 20 000 €

Charges financières

- Remboursement des intérêts des emprunts : 2 en voirie (Estréboeuf et Mons-Boubert).
- Autres charges financières : 3000 € frais liés aux emprunts.

Charges exceptionnelles

- Bourses et prix : aide fournitures scolaires et visites guidées : inscription de 5000 €
- Titres annulés : 500 €
- Subvention Transbaie, Fêtes Guillaume, tir Estréboeuf, SNSM Cayeux (2000 €), stage de chant 500 €

Soit 8 987 580 € de dépenses de fonctionnement

Recettes

Résultat de fonctionnement reporté

- Inscription du résultat de fonctionnement reporté : 1 152 280 € (002) suite au vote du compte administratif 2011

Atténuation de charges

- Remboursement maladie, emploi-aidé

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissement des subventions d'investissement : 68 686 € (cette somme se retrouve en dépense d'investissement)

Produits des services, du domaine et ventes diverses

- Redevance spéciale d'enlèvement des ordures : proposition de fixer à 150 € la tonne collectée et traitée en 2012 pour les entreprises ou utilisateurs spéciaux du service.

- Redevance et droits des services à caractère culturel : recettes liées à l'école de musique et petites scènes
- Redevance à caractère de loisirs : participation des parents à l'ALSH : 50 000 €. Le Président propose à ce titre de fixer à 8€ l'inscription des enfants extérieurs de la CC Baie de Somme Sud.
- Redevance et droits des services à caractère social : portage de repas et transport à la demande
- Redevance et droits des services périscolaires : cantine et garderie
- Autres produits : recettes liées au tourisme : 40 000 €

Impôts et taxes

- La Cotisation Foncière des entreprises est fixée à 23,40% soit une recette fiscale attendue de 447 489 € (compte 73111)
- La Taxe d'habitation est fixée à 13,12% soit une recette fiscale de 1 903 712 € (compte 73111)
- La Taxe foncière non bâti est fixée à 1,98% soit une recette fiscale de 22 968 € (compte 73111)
- Produit taxe additionnelle FNB : 15 149 € (73111)

Soit un total au compte 7311 de 2 389 318 €

- Produit global des IFR (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : 15 779 € (compte 73114)
- Produit de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : 267 781 € (compte 73112)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 79 861 € (compte 73113)
- Attribution de compensation des communes à la CC : inscription de 1 756 694 € (somme intégrant le passage en TPU de 2005, les transferts écoles de 2005, les cotisations au SDAU, au SDIS 2011 et au SI gymnase lycée du Vimeu 2011+voirie 2012)
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères fixée à 6% : 621 897 €. Le Président précise néanmoins que ce service pourrait être équilibré avec une recette fiscale de 869 971 € par le biais de la TEOM.

Dotations, subventions et participations

- Dotation forfaitaire : 1 257 020 € (2011 : 1 169 916 € soit 87 104 € en plus.
- Diverses participations Région, Département, Commune (Quesnoy pour le collège), CAF
- Contribution Economique territoriale (CET) : 136 277 €
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 100 000 €
- Autres attributions de péréquation et de compensation : nouvelle recette du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 81 287 €
- Autres attributions et participations : ADELPHÉ, ADEME

Autres produits de gestion courante

- Location gendarmerie et réseau
- Recettes déchetterie, vente produits à valoriser

Section de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 8 987 580 €.

✓ Section d'investissement

Dépenses

- Inscription du déficit d'investissement reporté : 155 868 € (001)
- Inscription des restes à réaliser : 7 749 009 €
- Inscription de la totalité de l'enveloppe voirie 2011 qui pourrait être sollicitée par les communes à n'importe quel moment + enveloppe voirie 2012 (transfert 809 845 € + bonification 20% soit 161 969 € pour un total de 971 814 €) : soit au total 4 038 955 € inscrit pour la voirie
- Complément pour matériel informatique, mobilier, instruments de musique, lunettes pour visite, vitrine, bureaux nouveaux agents... : inscription de 171 340 € au total.
- Inscription complémentaire pour le mur d'escalade du gymnase du collège de la Baie de Somme : il a fallu traiter le plafond + 25 000 € (installation du mur à Pâques voir inauguration après) : soit un montant total de 130 530 €
- Gendarmerie : il reste 3 307 251 € de dépenses (RAR).
- Inscription de 10 000 € pour achat d'un véhicule pour déplacement des coordonnateurs tourisme et jeunesse.
- Inscription de 24 000 € pour l'achat d'un véhicule 9 places pour l'ALSH (déplacement petits groupes et camping) – après renseignement, la CAF devrait subventionner ce type d'achat.
- Inscription de 50 000 € pour achat de 600 récupérateurs d'eau
- Inscription de 30 000 € pour des composteurs
- Inscription de 500 000 € pour rond point de Pendé/St Valery
- achat d'un bus : inscription de 200 000 €
- achat d'un camion avec bras pour collecter les déchetteries + remorque : 170 000 €
- inscription de travaux sous délégation maîtrise d'ouvrage de St Valery (travaux lotissement Soleil Levant, rue du Puits Salé) : 150 000 € (compte 45). Cette dépense est équilibrée par une recette identique versée par la commune de Saint-Valery-sur-Somme.

Recettes

- Inscription excédent de fonctionnement capitalisé : 2 339 203 €
- Virement de la section de fonctionnement : 2 488 158 €
- Inscription des restes à réaliser recettes
- Baisse de la viabilisation lotissement de Mons-Boubert : inscription de 20 000 € qui correspond à la participation d'Habitat 62/59.
- Inscription de divers FCTVA
- DMO sur Saint-Valery-sur-Somme : 150 000 €

Section d'investissement équilibré en recettes et en dépenses à 10 554 835 €

M. LOISELLE intervient sur la proposition du Président d'augmenter la TEOM de 50% par rapport à 2011. Il signale **d'une part** que les communes, **en particulier celle de Saint-Blimont**, font **très attention** de ne pas augmenter la pression fiscale (auprès) des habitants **compte tenu des hausses de toutes sortes que subissent nos concitoyens et d'autre part** concernant l'équilibre du budget Ordures Ménagères, il rappelle qu'à l'origine lorsque la compétence pour le ramassage des ordures ménagères a été confiée à la Communauté de Communes, la fiscalité a été transférée dans le même temps. (Par contre) cette augmentation va impacter le budget des ménages (directement

la population). **M. LOISELLE (II)** ne remet pas en cause ce qui se fait mais ne votera pas cette augmentation de la TEOM et s'abstiendra **sur le budget général de la Communauté de Communes.**

M. HAUSSOULIER rappelle que le coût total du service « environnement » devrait être supporté intégralement par la TEOM. Son taux devrait plutôt avoisiner les 8,5% et non pas les 6% comme proposés. Compte tenu du contexte, il n'est pas prudent d'augmenter autant la taxe, c'est ainsi qu'une proposition intermédiaire est proposée à travers le projet de budget. Pour ne pas ajouter à la pression fiscale des habitants, les communes sont tout à fait libres de baisser les taux communaux puisque des transferts de compétences sans fiscalité ont été décidés en 2011. Pourtant les communes ont toutes choisi de maintenir leurs taux pour retrouver une capacité d'investissement plus importante. La TEOM est la seule fiscalité réellement perçue par la Communauté de Communes sur ses habitants. Mais M. HAUSSOULIER comprend la position de M. LOISELLE même s'il ne peut laisser la fiscalité liée aux déchets au niveau où elle se situait en 2011. Il rappelle à ce sujet les taux pratiqués dans quelques Communautés de Communes avoisinantes qui mettent en perspective le taux proposé par le Président. La Communauté de Communes du Vimeu Industriel a un taux de 9,06% qui couvre 45% des dépenses de son budget environnement, la Communauté de Communes de Nouvion a un taux de TEOM de 14,5%, la Communauté de Communes Authie-Maye a deux taux : ramassage simple 12,01%, ramassage multiple 8,82 %, la Communauté de Communes de l'Abbevillois : 2 zones distinctes Abbeville 13,21% et les communes rurales 10%.

M. MARQUE souhaite connaître l'état d'avancement du transfert de la compétence « assainissement collectif » prévu dans le schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Somme. Le syndicat de Saint-Blimont et de Vaudricourt continue d'avancer sur ce projet, mais les communes de Pendé et de Lanchères sont totalement isolées.

M. HAUSSOULIER confirme que dans le schéma départemental de coopération intercommunale, la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement collectif Saint-Blimont/Vaudricourt est préconisée. La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud est toujours en attente d'une réponse des services de la sous-préfecture sur la mise en place d'un prix d'assainissement variable en fonction des efforts déjà consentis dans les communes où le service existe. Toutefois M. HAUSSOULIER précise que la loi de finances 2012 a maintenu l'éligibilité des syndicats d'assainissement à la DETR 2012.

❖ Compensation des communes

La mise en place au 1^{er} janvier 2006 de la Taxe Professionnelle Unique décidée par le conseil communautaire du 14 décembre 2005, et les nouveaux transferts de compétences actés ce jour par le conseil communautaire se traduit par la mise en place d'une attribution de compensation calculée de la façon suivante :

Attribution de compensation = produit communal de TP 2005+compensation part salaire 2005+compensation part recettes 2005- produit fiscalité additionnelle (TH, FB et FNB) perçue en 2005 par la Communauté de Communes sur le territoire de chacune des communes + charges transférées en 2006 (vie scolaire+participation SDAU) + charges voirie + contributions SDIS 2011 et frais de fonctionnement du gymnase du lycée du Vimeu 2011.

Il résulte de ces modalités :

- des attributions positives : versement de la Communauté de Communes vers deux communes membres
- des attributions négatives : versement des communes membres vers la Communauté de Communes

COMMUNE	COMPENSATION 2012
ARREST	64 370
BOISMONT	81 667
BRUTELLES	24 674
CAYEUX	389 242
ESTREBOEUF	52 568
FRANLEU	39 151
LANCHERES	140 983
MONS-BOUBERT	160 000
PENDE	163 280
SAIGNEVILLE	109 197
ST BLIMONT	-14 368
ST VALERY	531 573
VAUDRICOURT	-24

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et près en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de fixer de nouvelles attributions de compensation à partir du 1^{er} janvier 2012
 - inscrit en recettes de fonctionnement du Budget primitif 2012, une somme de 1 756 694 euros (compte 7321)
 - inscrit en dépenses de fonctionnement du Budget primitif 2012, une somme de 14 392 euros (compte 739111)
- ❖ Le Président propose de valider les taux calculés par les services fiscaux pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur le non bâti suite à la suppression de la Taxe Professionnelle Unique.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et près en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à 23,40 % le taux de la Cotisation Foncière des entreprises, soit une recette fiscale attendue de 447 489 €
- Fixe à 13,12 % le taux de la taxe d'habitation, soit une recette fiscale de 1 903 712 €
- Fixe à 1,98 % le taux de la taxe foncière sur le non bâti, soit une recette fiscale de 22 968 €

❖ TEOM

A l'occasion du vote du Budget primitif 2012 de la Communauté de Communes, le Président propose de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 6% afin de couvrir une partie des dépenses liées aux nouveaux transferts de compétences sans fiscalité, et ainsi réorienter la TEOM vers le service « environnement ».

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et près en avoir délibéré, à la majorité (deux abstentions),

- accepte de fixer à 6% le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

- inscrit en recettes de fonctionnement du Budget primitif 2012, une somme de 621 897 euros (compte 7331)

❖ Redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets non ménagers

Au regard du bilan 2011 du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, le Président propose de fixer la redevance spéciale de collecte des déchets issus des campings, des commerces, des établissements privés (CAT, IEM, industries, entreprises, résidences de vacances...), des établissements publics (hôpital, maisons de retraite, collège...) de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud à 150 €/la tonne collectée et traitée.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 150 € la tonne collectée et traitée des déchets non ménagers

❖ Travaux rue du Puits Salé et lotissement Soleil Levant (phase 3) à Saint-Valery-sur-Somme : Délégation de maîtrise d'ouvrage

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Valery-sur-Somme en matière d'eau, d'assainissement, de lutte contre l'incendie
- d'autoriser son Président à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

❖ ALSH : tarif extérieur

Le Président propose de mettre en place une tarification unique pour les enfants n'habitant pas la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, à savoir 8€ à la journée.

Toutes les explications voulues ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des présents :

- De valider le tarif extérieur 2012 proposé par le Président

Toutes les explications voulues ayant été données, le Conseil Communautaire :

- à la majorité (deux abstentions) adopte le budget primitif 2012 en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2012 – ZAC de la Baie de Somme

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2012 «ZAC de la Baie de Somme » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 077 276 €.
- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 900 627 €.

Ce budget reprend exclusivement les déficits de fonctionnement et d'investissement 2011. Cette année, les terrains non vendus doivent être transférés à la Communauté de Communes. A cette

occasion, on prendra une délibération modificative pour intégrer ces terrains et l'emprunt de Amiens Aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2012 de la « ZAC de la Baie de Somme » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2012 - SPANC

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2012 « SPANC » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 94 196 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2012 du « SPANC » en recettes et en dépenses.

En complément de cette compétence en matière d'assainissement non collectif, le Président propose de transférer la compétence « travaux » des communes à la Communauté de Communes afin que les habitants du territoire puissent percevoir une aide du Conseil Général de la Somme. La Communauté de Communes pourrait ainsi être maître d'ouvrage en matière de réalisation d'assainissement non collectif, avoir un marché avec une entreprise réalisant pour le compte de tiers des assainissements.

Le Président de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud propose de modifier les compétences du groupement ainsi que suit :

- Gestion de l'assainissement non collectif dans le cadre d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :
 - Contrôle de la conformité et du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif
 - Etudes préalables et travaux des assainissements non collectifs

Le Conseil Communautaire, toutes les précisions voulues, lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à l'unanimité des présents quant à la modification des statuts proposée.

Budget annexe 2012 : Lotissement d'Arrest

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2012 « Lotissement d'Arrest » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 450 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2012 du « Lotissement d'Arrest » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2012 : Lotissement de Vaudricourt

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2012 « Lotissement de Vaudricourt » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 700 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2012 du « Lotissement de Vaudricourt » en recettes et en dépenses.

Questions et informations diverses

- Le Président informe l'assemblée qu'il a pris un arrêté complétant les délégations déjà exercées par son 1^{er} Vice-Président, M. Yves MASSET, afin qu'il puisse s'occuper des questions relatives à la jeunesse.

- Création de poste

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet,
- Décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (29,5/35^{ème}).

- Adhésion au groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie »

Le Conseil Communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie », en adoptant l'acte constitutif et d'adhésion au groupement joint à la présente délibération.
- Autorise son Président à effectuer l'ensemble des démarches utiles à la mise en œuvre de cette décision.

- Compétence « tourisme » : tarif de vente d'un nouveau produit

Le Président propose de fixer le tarif de 8 € pour un « guide des oiseaux de la Baie » souvent réclamé par les visiteurs.

Toutes les explications voulues ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer le tarif 2012 de vente du « Guide des Oiseaux de la Baie » à 8€.

- Projet de création de Maisons de la Santé : Maîtrise d'œuvre

Le Président présente au conseil communautaire le projet de santé du territoire de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud qui précise que pour maintenir une offre médicale convenable sur ce secteur, il doit être créé une maison médicale à Saint-Valery-sur-Somme et une maison médicale à Cayeux-sur-Mer. La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud ayant comme compétence la création de ce type d'équipements, le Président propose de lancer une consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre pour la maison médicale de Cayeux-sur-Mer et la recherche d'un maître d'œuvre pour la maison médicale de Saint-Valery-sur-Somme.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré,

- Autorise son Président à lancer une consultation pour rechercher les maîtres d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'une maison de la santé à Saint-Valery-sur-Somme et une maison de la santé à Cayeux-sur-Mer,
- Autorise son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir

➤ Adhésion aux « Champions pour le Pays de Somme »

Le Président présente à l'assemblée le projet « champions pour le pays de Somme » qui pourrait être accueilli cette année par la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud. Toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide d'adhérer aux « Champions pour le Pays de Somme » pour l'organisation d'une soirée-spectacle sur le territoire de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.
- M. HAUSSOULIER informe le conseil communautaire des résultats d'une enquête effectuée en avril 2012 par le Département en matière de prévention des déchets auprès des habitants de la Somme. La Communauté de Communes est en première position pour la majorité des questions.
A la question « avez-vous déjà entendu parler de gestes ou d'actions qui permettent de réduire la quantité de déchets ? » 82% des habitants de la Baie de Somme Sud répondent oui contre 71% sur l'ensemble du Département.
A la question « que faites-vous principalement de vos déchets de cuisine ? » 76% des habitants de la Baie de Somme Sud répondent qu'ils valorisent ces déchets, contre 59% sur l'ensemble du Département.
A la question « quelles sont vos pratiques en matière de compostage ? » 67% des habitants de la Baie de Somme Sud font du compost, contre 47% sur l'ensemble du Département.
- M. GIRARD souhaite connaître les aides mobilisables pour remplacer les lampes à mercure de sa commune. M. MACHAT lui signale que la FDE devrait aider au changement de ces lampes.

Le Président